

s'aperçoit pour servir l'intérêt de la société, ou pour toute autre raison, qu'il a enfreint les conditions de son permis, et qu'on décide qu'il doit être ramené au pénitencier, il doit l'être immédiatement.

**M. Winch:** J'ai bien compris tout ce que le ministre a dit, et ce n'est pas la première fois qu'il nous le dit, mais puis-je lui demander, vu que cet homme a été ramené au pénitencier sans savoir pourquoi, s'il ne serait pas possible—par simple souci d'équité—de lui faire connaître, à lui ou à son avocat, les raisons de son arrestation?

**L'hon. M. Fulton:** Je me ferai un plaisir d'étudier cette question. J'ai l'impression que l'homme en cause connaît très bien les raisons de son retour au pénitencier. Mais, vu les circonstances, nous avons là un des cas, où, pour le moment présent, du moins, je ne crois pas qu'il soit approprié de donner à la Chambre les raisons de son retour, parce que la réputation d'un homme est en cause.

**M. Winch:** Je ne demande pas que la Chambre soit mise au courant, mais l'intéressé ou son avocat. Il m'a fait parvenir une déclaration assermentée ce matin, d'après laquelle il n'a pas la moindre idée de la façon dont il aurait enfreint les conditions de sa libération conditionnelle.

**L'hon. M. Fulton:** Je ferai examiner cette question. Je serais fort surpris qu'il n'en sache rien; s'il n'en sait rien, je verrai à ce qu'il soit renseigné.

**M. Winch:** C'est précisément ce que j'ai demandé.

### LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

MANITOBA—DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE  
RELATIVE AUX ENTENTES FISCALES

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Les 23 et 26 juin, le député de Kenora-Rainy-River m'a demandé si je déposerais la correspondance échangée entre le gouvernement et le premier ministre du Manitoba. Il a parlé d'un article de journal relatif aux accords sur la location de domaines fiscaux. Je dépose maintenant cette correspondance.

**L'hon. M. Pickersgill:** Étant donné que le député de Kenora-Rainy-River est absent, puis-je demander au premier ministre si cette correspondance pourrait paraître comme d'habitude en appendice au hansard, ou s'il va demander que cela soit fait?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Il s'agit d'un texte très long, monsieur l'Orateur. Je me suis demandé si l'on n'arriverait pas au même

[L'hon. M. Fulton.]

résultat en le publiant dans les *Procès-verbaux* plutôt que dans les *Débats*. Le texte est très long.

**L'hon. M. Pickersgill:** J'aimerais qu'on suive la coutume. Un grand nombre de gens qui s'intéressent beaucoup à ces questions fédérales-provinciales ne prennent jamais connaissance des *Procès-verbaux*. Le premier ministre y songerait-il de nouveau et verrait-il à ce que la correspondance paraisse dans les *Débats*?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je n'y vois aucune objection, monsieur l'Orateur. Je signale simplement que le hansard sera épais aujourd'hui.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle unanimement que les documents déposés par le premier ministre soient imprimés en appendice dans le hansard d'aujourd'hui?

**Des voix:** D'accord!

(Voir le texte de la correspondance à l'appendice, pages 2347-2352.)

### LE NATIONAL-CANADIEN

RENVOI AU COMITÉ DES PRÉVISIONS  
BUDGÉTAIRES REVISÉES

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Si la Chambre m'y autorise, je propose:

Que le budget révisé pour 1958 des chemins de fer Nationaux du Canada et le budget d'exploitation de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited*, déposés aujourd'hui, soient déferés au comité, institué pour la session, des chemins de fer, des lignes aériennes et de la marine marchande que le gouvernement possède et contrôle. Le budget révisé des chemins de fer Nationaux du Canada remplace le budget déposé le 2 juin.

(La motion est adoptée.)

QUÉBEC—QUESTION TOUCHANT LA SUSPENSION  
DU RACCORDEMENT DES TRAINS RAPIDES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J.-J. Martel (Chapleau):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Transports s'il a reçu des observations des Chambres de commerce de Senneterre, d'Amos, de Rouyn-Noranda et d'autres municipalités situées ici et là dans le nord-ouest du Québec au sujet de la suspension du seul service de trains rapides entre ces régions et le reste de la province de Québec, surtout en ce qui a trait au voyage direct à Montréal, métropole du Canada, et Québec, notre capitale provinciale. La direction des chemins de fer Nationaux du Canada songerait à cette suspension.

Je sais bien qu'il s'agit là de questions d'administration et de régie interne intéressant la direction des chemins de fer Nationaux du Canada, mais, si cette suspension